

Renseignements pour les personnes qui rendent visite aux patients hospitalisés

PHASE ROUGE

PHASE ORANGE

PHASE JAUNE

▼

Votre expérience dans un établissement d'Horizon est différente pendant la pandémie de COVID-19. En **phase jaune**, Horizon met en œuvre dans ses établissements des directives relatives aux visiteurs pour assurer la sécurité des travailleurs de la santé, des patients, des clients et des collectivités.

Voici ce qui vous attend lorsque vous arrivez dans l'un de nos établissements :

Renseignements pour les visiteurs

Les heures de visite sont de **14 h à 20 h** chaque jour, et les patients peuvent seulement recevoir **UN** visiteur en santé à la fois dans l'établissement. Des exceptions s'appliqueront pour les visiteurs qui auront besoin d'une personne de soutien. Les visiteurs doivent être âgés d'au moins 12 ans. Les visites d'animaux de compagnie ne sont pas permises pour le moment. Pour en savoir plus, visitez [HorizonNB.ca](https://horizonnb.ca).

Les patients pourront recevoir des mets à emporter et des aliments préparés à la maison. Si un patient fait livrer des mets à emporter à l'hôpital, le livreur devra répondre favorablement aux questions de dépistage à l'entrée désignée de l'établissement avant que la livraison puisse être acceptée. La personne de soutien ou le visiteur du patient devra ensuite passer ramasser la commande à l'entrée. Horizon accepte aussi les articles personnels d'un patient à condition qu'ils proviennent d'une maison où aucun occupant n'est en auto-isolément et qu'ils puissent être facilement nettoyés à l'aide d'une lingette désinfectante (p. ex. appareils électroniques, lunettes, appareils auditifs).

Une liste plus détaillée des articles et aliments acceptés dans les établissements d'Horizon se trouve au [HorizonNB.ca](https://horizonnb.ca).

Dépistage actif

Tous les visiteurs devront répondre à une série de questions relatives à la COVID-19 avant d'entrer dans l'hôpital. Seuls les visiteurs en santé peuvent entrer dans l'établissement. Les visiteurs et les personnes de soutien doivent s'inscrire à un registre lorsqu'ils entrent dans un établissement d'Horizon, conformément à l'arrêté d'urgence modifié du gouvernement du Nouveau Brunswick. Tous les visiteurs doivent fournir leur nom et leur numéro de téléphone durant le processus de dépistage.

Masques

Les visiteurs qui entrent dans un établissement d'Horizon doivent mettre un masque. Vous ne pourrez pas entrer dans l'établissement sans masque.

- Si vous vous rendez dans un établissement d'Horizon pour un rendez-vous ou pour visiter un proche, veuillez porter votre propre masque. Durant le processus de dépistage, on vous remettra un autre masque qu'on vous demandera de mettre avant d'entrer dans l'établissement.
- Pour savoir comment mettre et enlever un [masque avec élastiques](#) ou un [masque avec attaches](#), visitez [HorizonNB.ca](https://horizonnb.ca).

Hygiène des mains

Tous les visiteurs doivent se laver les mains au moment d'entrer dans l'établissement et au moment d'en sortir. Il est important de continuer à prendre, chaque jour, les mesures nécessaires comme se laver souvent les mains et éviter de toucher les surfaces communes dans les lieux publics.

Il existe deux méthodes efficaces pour se laver les mains :

- l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool (méthode privilégiée);
- le lavage des mains à l'eau savonneuse si vos mains sont visiblement sales, si vous êtes en présence d'une maladie infectieuse ou si vous avez utilisé la toilette.

Pour éviter la propagation de la COVID-19, vous devez porter un masque et autant que possible garder une distance physique de deux mètres (six pieds) entre vous et les autres lorsque vous êtes dans un établissement d'Horizon, y compris lorsque vous faites la queue pour entrer dans l'établissement ou que vous êtes dans une salle d'attente, dans un ascenseur ou à la cafétéria.